



Communiqué

Pour diffusion immédiate

5 décembre 2018

Il y a un recours onéreux à des consultants pour effectuer du travail que des employés permanents pourraient faire à moindre coût, selon la vérificatrice générale

(TORONTO) La province a recours à des consultants pour effectuer des tâches que des employés permanents pourraient faire à moindre coût, mentionne la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2018* publié aujourd'hui.

« Cela peut sembler contraire au sens commun, mais l'embauche d'employés permanents peut parfois être moins onéreuse que le recours à des consultants, a dit M^{me} Lysyk. « Nous avons constaté que la province n'évalue pas la rentabilité globale de son recours à des consultants.

La fonction publique de l'Ontario a besoin de services et de conseils externes quand ses propres employés ne sont pas disponibles ou qu'ils n'ont pas les compétences ou l'expertise requises. Elle comble habituellement ces besoins en faisant appel à des consultants qui, en général, offrent leur expertise et prodiguent des conseils stratégiques au gouvernement aux fins de la prise de décisions, et à des conseillers, qui fournissent des conseils de haut niveau au premier ministre ou à un ministre.

Le recours à des consultants peut être rentable quand ceux-ci sont engagés pour de brèves périodes en vue de fournir des services spécialisés ou une expertise. Cependant, cet avantage au titre des coûts par rapport au recours à des employés permanents disparaît dans le cas de projet de longue durée. En 2016, le Secrétariat du Conseil du Trésor a comparé le coût des consultants en technologies de l'information (TI) avec celui du personnel à temps plein dans le même domaine et a déterminé qu'un consultant en TI coûte 40 000 \$ de plus par année (30 % de plus) qu'un employé à temps plein occupant un poste semblable, après avoir pris en compte les avantages sociaux des employés.

Les dépenses des ministères au titre des consultants ont fluctué au cours des 10 dernières années, mais, dans l'ensemble, elles ont reculé de plus de 15 %, passant de 434 millions de dollars en 2008-2009 à 360 millions de dollars en 2017-2018. En 2017-2018, environ 80 % de ces dépenses ont servi à engager des consultants en TI et le reste, des consultants en gestion, en communications, en élaboration de politiques, en technologie et en recherche et développement. La province ne fait pas le suivi de ses dépenses en services consultatifs, mais selon nous, elles s'élèvent à environ quatre millions de dollars par année.

Voici certaines des constatations du rapport :

- Dans l'ensemble, la province et ses ministères sont dotés de processus pour le recours aux services de consultation et consultatifs pour s'assurer que l'obtention et la gestion de ces services se font conformément à la Directive sur l'approvisionnement pour la fonction publique de l'Ontario et à la Directive concernant les organismes et les nominations.
- Les ministères ont fait appel à des consultants pour des travaux courants ou opérationnels ordinaires, comme la gestion de projets, plutôt que pour des tâches à court terme (moins d'un an ou deux). Par exemple, en 2014, un consultant a été embauché aux termes d'un contrat de 14 mois pour développer une application logicielle à un coût de 210 000 \$. Cependant, ce contrat a été prolongé à 3 reprises les 3 années suivantes pour un coût total supérieur à 900 000 \$. Le coût moyen d'employés de TI permanents donne à penser que ceux-ci auraient pu faire ce travail pour un coût d'environ 40 % moindre.

- Du total des contrats obtenus en régime de concurrence examinés lors de l'audit, 22 % comprenaient des modifications de plus de 10 000 \$ alors qu'aucune disposition ne figurait dans le contrat pour autoriser cette modification ou préciser le montant maximum d'un dépassement approuvé. La plupart des modifications variaient entre 100 000 \$ et 500 000 \$, deux d'entre elles s'élevant à 1,5 million de dollars. Les services additionnels inclus dans les modifications n'avaient pas fait l'objet d'un processus d'approvisionnement concurrentiel.
- Un examen des contrats de services de consultation a montré que, dans la plupart des cas, les coûts particuliers associés aux divers produits livrables n'étaient pas indiqués. En l'absence de détails sur les produits livrables attendus, il peut être difficile de déterminer si ceux-ci ont été livrés avant d'effectuer le paiement et si le principe d'optimisation des ressources a été respecté. La majorité des factures soumises pour les contrats que nous avons examinés dans le cadre de l'audit contenaient peu de détails documentés sur les travaux exécutés. Les factures ont donc été acquittées sans qu'il y ait beaucoup de détails ou de preuves sur ce qui avait été reçu.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Lire le rapport d'audit [Recours aux services de consultants et de conseillers principaux par le gouvernement](#) à www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.